

Télétravail : signature CGT !



Après une première phase de bilan en juillet, les organisations syndicales représentatives, ont été reçues à Clichy, le 11 septembre 2025, pour négocier le nouvel accord Télétravail - Le précédent signé pour 3 ans, était devenu caduque depuis mai 2025.

À VOUS LA PAROLE VOTRE AVIS DOIT COMPTER !

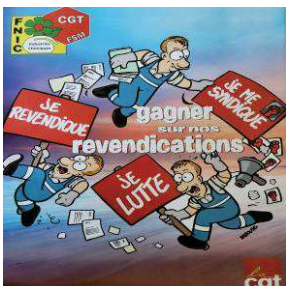
TELETRAVAIL

Appuyés de nos enquêtes réalisées dans le Groupe Hutchinson (> 500 réponses), de vos doléances recueillies après 3 années d'expérience, le bilan sur l'ensemble des sites démontrant des écarts entre usines, nous avons transmis à la Direction une version amendée de l'accord initial demandant la poursuite de celui-ci et l'apport de nouvelles mesures telles que :

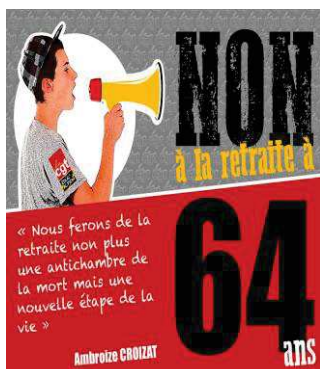
- Une meilleure incitation du Groupe au déploiement de l'accord sur les sites,
- La promotion du Télétravail RÉGULIER sur 2 jours,
- La réduction du délai de prévenance - La saisie automatique des journées dans l'outil RH,
- La non-substitution et le respect des arrêts de travail,
- L'augmentation du nombre de jours de Télétravail Occasionnel,
- Le refus motivé par le manager, la mise en place de demi-journée, un bilan semestriel en instance et la prise en charge d'une partie des frais de Télétravail,
- La réflexion d'améliorations sociales pour les salariés ne bénéficiant pas du Télétravail.

Bien que nous n'ayons pas obtenu l'ensemble de nos revendications, avec une copie quasi identique à l'accord de 2022 (voir ci-joint), nous notons malgré tout la prise en compte de quelques éléments :

- Engagement d'HUTCHINSON sur la QVT (Qualité de Vie au Travail) pour tous.
- Débat en CSE sur les postes éligibles et leur ajustement avec 1 bilan dans les instances.
- Mise en place d'un **nouvel outil RH** améliorant la saisie des jours.
- Diminution à **2 jours du délai de prévenance** pour demande de modification exceptionnelle (par le salarié).
- Mise en place d'une **indemnité forfaitaire d'1€/jour** (obligation légale) pour les télétravailleurs réguliers.
- Négociation sur les moyens des Représentants du Personnel au sein du Groupe (dont communication).



Après avoir contacté plusieurs salariés et par le biais de notre enquête, la CGT a pris ses responsabilités de syndicat majoritaire en validant cet accord avec une réelle volonté de négocier au niveau du Groupe pour tendre vers un Socle Social Commun afin que 8500 salariés en France aient une base solide. Nous avons conscience que le sujet du Télétravail ne concerne qu'une partie catégorielle du salariat de nos usines et souhaitons qu'il y ait une convergence des luttes pour soutenir toutes nos revendications, dont celles du Monde Ouvrier.



Négociation actuelle : la Retraite Progressive et la CGT réaffirme sa position avec l'abrogation de la dernière réforme des retraites et des départs en **TRES BONNE SANTE !**

